

## Contrôle de constitutionnalité

Par **Maya27**, le **20/12/2016 à 10:05**

Bonsoir, j'aimerais avoir votre avis sur mon plan. Le sujet est le suivant : "La loi votée n'exprime la volonté générale que dans le respect de la constitution" (Conseil Constitutionnel 23 aout 1985). En quoi peut-on affirmer que cette formule marque une rupture dans la culture juridique française?"

Voici ma problématique "*Dans quelle mesure la DC du 23 Aout 1985 accélère-t-elle le passage du légitimisme au constitutionnalisme ?*"

### I- (je n'ai pas encore réussi à reformuler)

- A) La difficile mise en place d'un contrôle de constitutionnalité
- B) De la fin du légitimisme vers la primauté de la constitution

### II- Le renforcement du Contrôle de la Constitutionnalité des lois

- A) La question de la légitimité du contrôle
- B) La mise en place du Bloc Constitutionnel

Merci d'avance et bonne révision à tous